

Unité enquêtée

Identifiant :

Raison sociale :

**Coordonnées de la personne répondant
à ce questionnaire :**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

**Si vous n'êtes pas cette personne,
merci de compléter vos coordonnées :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Courriel :

**Etudes et investissements
pour protéger
l'environnement
ANTIPOL 2021**

Pour nous contacter :

Courriel :

Téléphone :

Commentaires et remarques :

Votre réponse était attendue pour le 30/06/2022. Merci de nous retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante :

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2022A065EC (arrêté en date du 21 octobre 2021) du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année 2022. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. Questionnaire confidentiel destiné à l'Institut national de la statistique et des études économiques. La loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE NORMANDIE SSNE
5 RUE CLAUDE BLOCH
BP 95137
14024 CAEN CEDEX
FRANCE

I - Informations générales

Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émissions de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...) et utilise des ressources naturelles. Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement et à favoriser une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit des dépenses que vous engagez avec l'idée de protéger l'environnement et non pas celles nécessaires à la production qui s'avèreraient, finalement, avoir un impact favorable sur l'environnement. Sont donc exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...).

Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

→ 1. Le code APE (activité principale exercée) de votre établissement est-il bien le : XXXXX

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question et que votre code APE commence par '33', veuillez passer à la question 3 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Si ce n'est pas le cas, merci de préciser votre code APE :



Si votre code APE ne commence pas par "33", veuillez passer à la question 4 du module I.

→ 3. Si votre code APE commence par 33 : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ?

- Oui
 Non

→ 4. En 2021, l'effectif de votre établissement était-il toujours compris entre ces bornes : XX et XX ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 6 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 5. Si ce n'était pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2021 :

→ 6. Votre établissement avait-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle, artisanale ou énergétique) en 2021 ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 8 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 7. Si ce n'était pas le cas, précisez clairement le type d'activité de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'essais, entrepôt...) :

→ 8. L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable 2021. Veuillez indiquer sa date de clôture :

→ 9. Veuillez indiquer la durée de cet exercice, en mois :

→ 10. En 2021, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement (articles L.511-1 et L.511-2 du code de l'environnement) ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 12 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 11. Était-elle soumise à :

- autorisation préfectorale ?
 enregistrement (autorisation simplifiée) ?
 déclaration ?

→ 12. En 2021, votre établissement avait-il une certification environnementale (ISO 14001, EMAS, 1.2.3 Environnement) ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 14 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 13. Si votre établissement n'avait pas de certification environnementale, était-il :

en voie de certification ?

- Oui Non

détenteur d'une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,...) ?

- Oui Non

→ 14. Combien de personnes dans votre établissement sont affectées aux activités de protection de l'environnement (en équivalent temps plein - ETP*) ?

Si votre entreprise a plusieurs établissements, merci de comptabiliser les ETP affectés à ces activités dans votre établissement, et non dans l'ensemble de l'entreprise.

→ Si personne n'est affecté aux activités de protection de l'environnement dans votre établissement, veuillez passer à la question 16 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.





→ 15. Parmi ces personnes, y a-t-il un spécialiste entièrement dédié à l'environnement ?

- Oui
- Non

→ 16. Votre réponse à ce questionnaire va-t-elle regrouper les réponses de plusieurs établissements ?

Répondre uniquement pour votre établissement est préférable pour la qualité de l'enquête.

- Oui
- Non

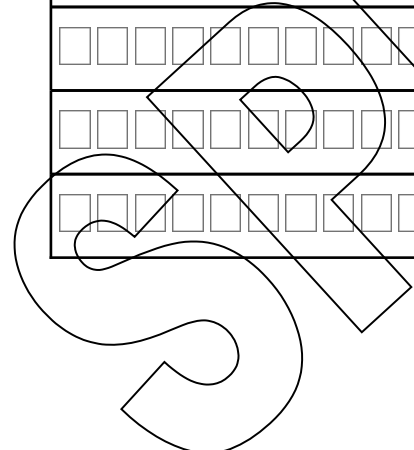


Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer au module II. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 17. Merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro SIRET à minima), sans répéter celle de votre propre établissement :

Vos réponses dans les modules suivants devront être relatives à l'ensemble des établissements que vous allez lister ci-dessous.

SIRET	Raison sociale
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	



II - Études et investissements pour protéger l'environnement

→ 1. Au cours de l'année 2021, avez-vous réalisé :

des études visant à minimiser les impacts de votre activité sur l'environnement* ? // s'agit d'études en prévision d'un investissement.

Oui Non

des études réglementaires*, d'impact ou des audits pour obtenir une certification ?

Oui Non

des investissements entièrement dédiés à l'environnement* (dits spécifiques) ?

Oui Non

des investissements plus performants en matière environnementale* (dits intégrés) ? // Il s'agit d'outils de production plus performants en matière environnementale que des équipements standard possédant des fonctions et caractéristiques similaires.

Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs items, merci de répondre au(x) module(s) correspondant(s) ainsi qu'au module VI. Sinon, veuillez passer au dernier module "Temps de réponse et commentaires"

III - Etudes pour protéger l'environnement

Au cours de l'année 2021 vous avez pu mener des études visant à minimiser les impacts de votre activité sur l'environnement. Leurs coûts sont à préciser dans cette partie, en distinguant ce qui relève, d'une part, des études en prévision d'un investissement (questions 2 à 28) ; d'autre part, des études réglementaires ou d'impact, des audits pour obtenir une certification, etc. (questions 29 à 30). La part des achats de services dans la totalité des études est à préciser dans la question 31. Elle s'applique à la somme des montants déclarés dans chaque sous-module. Les études pour protéger l'environnement sont des achats de services ou des coûts internes d'ingénierie destinés à améliorer la connaissance ou à établir une synthèse de l'effet de vos activités sur l'environnement (sont exclues les dépenses destinées au développement d'écoproduits). Les coûts internes incluent les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

Attention : une étude donnée ne doit être comptabilisée qu'une seule fois. Si une étude concerne plusieurs domaines, merci de la renseigner uniquement dans le domaine principal.

→ 1. Veuillez indiquer si vous avez réalisé des études visant à minimiser les impacts de votre activité sur l'environnement, en prévision d'un investissement, pour les domaines suivants :

Eaux usées et gestion durable de l'eau* Élimination des substances polluantes, récupération et réutilisation de l'eau, réduction d'utilisation d'eau...

Oui Non

Déchets hors radioactifs* Collecte, traitement et recyclage des déchets

Oui Non

Énergie (renouvelable et économie d'énergie)* Production d'énergie à partir de sources renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique de vos processus de production

Oui Non

Protection de l'air* Réduction des rejets de polluants dans l'air (particules, gaz et solvants)

Oui Non

Limitation des émissions de gaz à effet de serre* Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Oui Non

Bruits et vibrations* Études pour l'installation d'équipements anti-bruit/anti-vibration

Oui Non

Sols, eaux souterraines et de surface* Protection des sols et des masses d'eau

Oui Non

Sites, paysages et biodiversité* Protection et sauvegarde des sites naturels, des paysages et de la biodiversité

Oui Non

Autres : rayonnement, recherche et développement...*

Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs domaines, merci de répondre au(x) sous module(s) correspondant(s). Si vous n'avez pas mené d'étude dans ces domaines, veuillez passer à la question 29 du module III.

00568014500017-M1-5



Études dans le domaine de l'eau

→ 2. Avez-vous fait des études pour la collecte et le traitement des eaux usées ?

Études pour l'installation d'équipements de gestion des eaux usées : élimination des substances polluantes, réduction de la pollution thermique (système de refroidissement...) ; études pour la construction d'unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration...) ; études pour la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées.

- Oui
 Non

→ 3. Quel est le montant total de vos études pour la collecte et le traitement des eaux usées ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 4. Avez-vous fait des études visant à une gestion durable de l'eau ?

Études de réduction d'utilisation d'eau par unité de production, réduction des pertes et fuites, accroissement des stocks, désalinisation d'eau de mer, utilisation de systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau et équipements d'économie d'eau, piézomètres...

- Oui
 Non

→ 5. Quel est le montant total de vos études visant à une gestion durable de l'eau ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 6. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine des déchets

→ 7. Avez-vous fait des études pour la collecte et le traitement des déchets non radioactifs (hors recyclage) ?

Études pour la mise en place d'une collecte des déchets, la construction d'installations de traitement des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, hors déchets radioactifs.

Études préalables à l'acquisition d'ouvrages d'entreposage, bennes, cuves...

- Oui
 Non

→ 8. Quel est le montant total de vos études pour la collecte et le traitement des déchets non radioactifs (hors recyclage) ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 9. Avez-vous fait des études pour mieux récupérer les déchets en vue de leur recyclage ?

Études pour la collecte séparative et tri du bois, papiers-cartons, métaux, verres, minéraux industriels ou de construction, plastiques, textiles...

- Oui
 Non

→ 10. Quel est le montant total de vos études pour mieux récupérer les déchets en vue de leur recyclage ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 11. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine de l'énergie

→ 12. Avez-vous fait des études pour produire de l'énergie à partir de sources renouvelables ?

Études pour l'installation d'équipements pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables (autoconsommation et autres) : éoliennes, panneaux photovoltaïques et chauffe-eaux solaires, turbines hydrauliques, pompes à chaleur (air/air, air/eau, sol/sol, sol/eau, eau/eau), chaudières à biomasse, installation d'unité de méthanisation (y compris à partir de gaz de décharge ou du traitement des eaux usées)...

Études pour l'utilisation de technologie de stockage de l'énergie associée aux sources d'énergie renouvelable : stockage d'hydrogène et d'électricité, systèmes de stockage de chaleur sensible et latente...

- Oui
 Non

→ 13. Quel est le montant total de vos études pour produire de l'énergie à partir de sources renouvelables ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 14. Avez-vous fait des études visant à économiser l'énergie ?

Études pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de vos processus de production, mise en place de réseaux intelligents, isolation des bâtiments, construction de bâtiments plus économes...

- Oui
 Non

→ 15. Quel est le montant total de vos études pour économiser l'énergie ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 16. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine de la protection de l'air

→ 17. Quel est le montant total de vos études dans le domaine de la protection de l'air ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour la mise en place d'installations et équipements réduisant les rejets de polluants dans l'air (particules, gaz et solvants ; exemple : oxyde d'azote).

 k€

→ 18. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine de la limitation des gaz à effet de serre

→ 19. Quel est le montant total de vos études dans le domaine de la limitation des gaz à effet de serre (hors énergies renouvelables et économie d'énergie) ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour l'installation d'équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage, réduction des fuites de gaz fluorés dans les systèmes de refroidissement, captage et stockage du CO2...).

 k€

→ 20. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine des bruits et vibrations

→ 21. Quel est le montant total de vos études dans le domaine des bruits et vibrations ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour l'installation d'équipements anti-bruit/anti-vibration : écrans antibruit, insonorisation des bâtiments, des machines et des véhicules...

Sont exclues toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel.

 k€

→ 22. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine des sols, eaux souterraines et de surface

→ 23. Quel est le montant total de vos études visant à éviter et réduire la pollution des sols, eaux souterraines et de surface ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour l'installation d'équipements visant à protéger les sols et les masses d'eau : bacs et bassins de rétention, systèmes de drainage, procédés de décontamination...

Études pour mener des opérations de dépollution des sols, eaux souterraines ou de surface.

 k€

→ 24. Merci de préciser les études menées :

Études dans le domaine des sites, paysages et biodiversité

→ 25. Quel est le montant total de vos études dans le domaine de la protection et de la sauvegarde des sites naturels, paysages et de la biodiversité ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour l'enfouissement des lignes électriques, la réhabilitation des sites miniers et des carrières, la création de barrières vertes (haies) et paysagères, la construction de passages pour animaux, la renaturalisation de berges de rivières...

 k€

→ 26. Merci de préciser les études menées :

Autres études (rayonnement, recherche et développement)

→ 27. Quel est le montant total de vos études dans d'autres domaines ?

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Études pour la protection contre les rayonnements, coûts de R&D en rapport avec l'environnement...

 k€

→ 28. Merci de préciser les études menées :

Études réglementaires

→ 29. Veuillez indiquer ci-dessous le montant dépensé pour vos autres études effectuées dans le cadre de la réglementation* :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 30. Merci de préciser les études menées :

Achats de services

→ 31. Indiquez la part des achats de services* dans la totalité des études (en prévision d'un investissement et réglementaires) :

Si vous ne faites pas appel à de la sous-traitance, veuillez mettre "0".

 %

IV - Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques)

Au cours de l'année 2021 vous avez pu notamment investir pour protéger l'environnement dans des matériels, bâtiments ou terrains dédiés entièrement à l'environnement. Il s'agit alors d'investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bass de rétention... Dans ce module, merci de renseigner les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles. Les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale qu'un équipement standard sont à renseigner dans le module suivant (V – Investissements intégrés).

Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois. Si un investissement concerne plusieurs domaines, merci de le renseigner uniquement dans le domaine principal.

➔ **1. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés* à l'environnement dans les domaines suivants :**

- | | | |
|---|---|------------------------------|
| Eaux usées et gestion durable de l'eau* <i>Élimination des substances polluantes, récupération et réutilisation de l'eau...</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Déchets hors radioactifs* <i>Collecte, traitement et recyclage des déchets</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Énergie renouvelable* <i>Production d'énergie à partir de sources renouvelables</i> | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Protection de l'air* <i>Réduction des rejets de polluants dans l'air (particules, gaz et solvants)</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Limitation des émissions de gaz à effet de serre* <i>Contrôle et réduction des émissions de gaz à effet de serre</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Bruits et vibrations* <i>Installation et équipement anti-bruit/anti-vibration</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sols, eaux souterraines et de surface* <i>Protection des sols et des masses d'eau</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sites, paysages et biodiversité* <i>Protection et sauvegarde des sites naturels, des paysages et de la biodiversité</i> | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Autres : rayonnement, recherche et développement...* | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

➔ Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs domaines, merci de répondre au(x) sous module(s) correspondant(s). Si vous n'avez pas investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement, veuillez passer au module V "Investissements intégrés".



Investissements spécifiques dans le domaine de l'eau

→ 2. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine de l'eau :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Construction d'installations et équipements de gestion des eaux usées : élimination des substances polluantes, réduction de la pollution thermique (système de refroidissement...) ; construction d'unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration...) ; participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées ; réduction des pertes et fuites, accroissement des stocks, désalinisation d'eau de mer, utilisation de systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau, piézomètre.

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation*	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 3. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine des déchets

→ 4. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine des déchets hors radioactifs :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Mise en place d'une collecte des déchets, construction d'installations de traitement des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, hors déchets radioactifs.

Collecte séparative et tri du bois, papiers-cartons, métaux, verres, minéraux industriels ou de construction, plastiques, textiles

Exemples : ouvrages d'entreposage, bennes, cuves, presses à balles, broyeurs...

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Récupération en vue du recyclage*	k€
Recyclage, tri et valorisation*	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 5. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine des énergies renouvelables

→ 6. Veuillez indiquer le montant de vos investissements dans le domaine des énergies renouvelables :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Installation d'équipements pour la production d'énergie à partir de sources renouvelables (autoconsommation et autres) : éoliennes, panneaux photovoltaïques et chauffe-eaux solaires, turbines hydrauliques, pompes à chaleur (air/air, air/eau, sol/sol, sol/eau, eau/eau), chaudières à biomasse, installation d'unité de méthanisation (y compris à partir de gaz de décharge ou du traitement des eaux usées)...

Utilisation de technologie de stockage de l'énergie associée aux sources d'énergie renouvelable : stockage d'hydrogène et d'électricité, systèmes de stockage de chaleur sensible et latente.

 k€

→ 7. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine de la protection de l'air

→ 8. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine de la protection de l'air :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants ; exemple : oxyde d'azote).

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 9. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine de la limitation des gaz à effet de serre

→ 10. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine de la limitation des gaz à effet de serre (hors énergie renouvelable) :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage, réduction des fuites de gaz fluorés dans les systèmes de refroidissement, captage et stockage du CO₂...).

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Recyclage, tri et valorisation	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 11. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine des bruits et vibrations

→ 12. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine des bruits et vibrations :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Installations et équipements anti-bruit/anti-vibration : écrans antibruit, insonorisation des bâtiments, des machines et des véhicules...

Sont exclues toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel.

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

00568014500017-M1-15



→ 13. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine des sols, eaux souterraines et de surface

→ 14. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine des sols, eaux souterraines et de surface :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Installations et équipements visant à protéger les sols et les masses d'eau : bacs et bassins de rétention, systèmes de drainage, procédés de décontamination,...

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle*	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 15. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Investissements spécifiques dans le domaine des sites, paysages et biodiversité

→ 16. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans le domaine de la protection et de la sauvegarde des sites naturels, paysages et de la biodiversité :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des sites miniers et des carrières, création de barrières vertes (haies) et paysagères, construction de passages pour animaux, renaturalisation de berges de rivières...

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination*	k€
Mesure et contrôle	k€
Préventions des pollutions*	k€
Total	k€

→ 17. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

Autres investissements spécifiques (rayonnement, recherche et développement,...)

→ 18. Veuillez répartir le montant de vos investissements par nature dans d'autres domaines :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

Protection contre les rayonnements, coûts de R&D en rapport avec l'environnement...

	Montant des investissements
Pré-traitement, traitement et élimination	k€
Mesure et contrôle	k€
Recyclage, tri et valorisation	k€
Préventions des pollutions	k€
Total	k€



→ 19. Merci de préciser vos investissements spécifiques :

V - Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés)

Au cours de l'année 2021, vous avez pu investir dans des outils de production plus performants en matière environnementale que d'autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires. Cette rubrique concerne ces achats de matériels qui permettent de générer moins de pollution et/ou une économie de ressources naturelles par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché (exemples : acquisition de véhicules électriques moins polluants, de machines moins bruyantes, émettant moins de fumées, moins de gaz à effet de serre, générant moins de déchets, mobilisant moins d'énergie non renouvelable...). Seules les dépenses décidées dans le but de lutter contre la pollution sont ici prises en compte.

Attention : un investissement déclaré ici ne doit pas déjà figurer dans le module IV sur les investissements spécifiques. Cette rubrique ne comprend pas les équipements en amont ou en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure dans le module IV).

→ 1. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale dans les domaines suivants* :

Si un équipement dans lequel vous avez investi concerne plusieurs domaines, merci de le renseigner uniquement dans le domaine principal.

Si un équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

- Eaux usées et meilleure gestion de l'eau : Investissements rejetant moins de substance polluante dans l'eau ou utilisant moins d'eau qu'un équipement standard Oui Non
- Déchets hors radioactifs : Investissements générant moins de déchets ou des déchets moins nocifs qu'un équipement standard Oui Non
- Énergie : Investissements consommant moins d'énergie qu'un équipement standard Oui Non
- Protection de l'air : Investissements générant moins de polluants dans l'air qu'un équipement standard Oui Non
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre : Investissements générant moins de gaz à effet de serre qu'un équipement standard Oui Non
- Bruits et vibrations : Investissements produisant moins de bruit qu'un équipement standard Oui Non
- Sols, eaux souterraines et de surface : Investissements ayant moins d'impact sur les sols qu'un équipement standard Oui Non
- Sites, paysages et biodiversité : Investissements ayant moins d'impact sur les sites qu'un équipement standard Oui Non
- Autres : rayonnement, recherche et développement... Oui Non

→ Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs domaines, merci de répondre au(x) sous module(s) correspondant(s). Si vous n'avez pas investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale, veuillez passer au module VI "Motivation et aide publique".

Investissements intégrés dans le domaine de l'eau

→ 2. Avez-vous fait des investissements intégrés dans le domaine des eaux usées ?

- Oui
 Non

→ 3. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 4. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement de vos investissements intégrés dans le domaine des eaux usées :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 5. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 6. Avez-vous fait des investissements intégrés visant à mieux gérer l'eau ?

Circuits de refroidissement fermés, système d'irrigation au compte-gouttes.

- Oui
 Non

→ 7. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 8. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 9. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 10. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine des déchets

→ 11. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 12. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 13. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 14. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine de l'énergie

→ 15. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 16. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 17. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 18. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine de la protection de l'air

→ 19. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 20. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 21. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 22. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine de la limitation des gaz à effet de serre

→ 23. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 24. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 25. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 26. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine des bruits et vibrations

→ 27. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 28. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 29. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 30. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine des sols, eaux souterraines et de surface

→ 31. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 32. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 33. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 34. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans le domaine des sites, paysages et biodiversité

→ 35. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 36. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 37. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 38. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

Investissements intégrés dans un autre domaine : rayonnement, recherche et développement...

→ 39. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale :

En milliers d'euros (k€), hors TVA.

 k€

→ 40. Indiquez, au sein de ce montant global, la part (en valeur) relevant de la protection de l'environnement :

Cette part correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

 k€

→ 41. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement :

Cette part ne peut pas être égale à 100 %.

 %

→ 42. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

VI - Motivation et aide publique

→ 1. Quelle est la principale motivation de vos études/investissements pour protéger l'environnement ?

- Réglementaire
- Économique
- Fiscale
- Stratégique
- Sociétale

→ 2. Avez-vous bénéficié d'un dispositif public de soutien pour vos études et/ou vos investissements ?

- Oui
- Non



Si vous n'avez pas bénéficié d'un dispositif de soutien, veuillez passer au dernier module "Temps de réponse et commentaire". Sinon, veuillez poursuivre.



00568014500017-M1-25

→ 3. De quel(s) dispositif(s) public(s) de soutien avez-vous bénéficié pour vos études et/ou vos investissements ?

- Crédit d'impôt
- Aides de l'ADEME
- Plan France Relance
- Prêt Eco-Energie
- Aides des agences de l'eau
- Autres

↳ Préciser :

→ 4. Quelle est la part de l'aide financière dans le montant total de vos études ?

 %

→ 5. Quelle est la part de l'aide financière dans le montant total de vos investissements ?

 %

Temps de réponse et commentaires

→ Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

 heures minutes

→ Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :